

DEMANDE DE REINSCRIPTIONS AU CONSERVATOIRE
DU 2 MAI AU 15 JUIN 2022 INCLUS

I - MODALITES DE DEMANDE DE REINSCRIPTION (élèves déjà inscrits en 2021 2022)

PROCEDURE DE DEMANDE DE REINSCRIPTION – DOCUMENTS A FOURNIR

LES RE INSCRIPTIONS S’EFFECTUERONT EN LIGNE VIA LA PLATEFORME IMUSE

1. Consulter le mail qui vous a été transmis précédemment et dans lequel nous vous avons communiqué votre code d'accès (identifiant) à la base IMUSE.

2. Se connecter à la [PLATEFORME IMUSE \(cliquer sur extranet\)](#) et rejoindre la section « réinscription » - AIDE POUR LA CONNEXION : [AIDE accès extranet IMUSE - CRR.pdf](#)

3. Renseigner en ligne la fiche de réinscription 2022-2023 si des changements ont eu lieu dans votre situation (adresse, téléphone, etc...) :
Merci aussi de préciser la classe et l'établissement scolaire en 2022.
Vous pouvez aussi apporter tout renseignement utile dans la section commentaires

4. Cocher la case « j'ai lu et j'accepte les conditions de facturation »

5. Joindre au dossier en format numérique :
 - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (les attestations d'hébergement et les factures de téléphone portable ne sont pas acceptées)
 - Votre avis de non-imposition 2021 sur les revenus 2020 si vous n'êtes pas imposable (la ligne « net avant corrections » doit impérativement être à zéro)
 - Un RIB en cas de nouvelle demande de prélèvement ou en cas de de changement de coordonnées bancaires (ne pas le fournir si déjà donné les années précédentes)
 - Un certificat médical uniquement pour le cursus danse

**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU DÉPOSÉ HORS DÉLAIS NE SERA NI TRAITÉ NI PRIS EN COMPTE
AVANT LA MI SEPTEMBRE 2022 ET QUE LA PLACE DE L'ELEVE NON REINSCRIT DANS LES REGLES
NE LUI SERA PAS RESERVEE.**

**! MERCI DE SIGNALER EGALEMENT TOUTE DEMANDE EVENTUELLE DE CHANGEMENT DE
PROFESSEURS D'INSTRUMENT AVANT LE 15 JUIN 2022.**

ACCÈS AUX ENSEIGNEMENTS

En cursus musique :

- Si votre enfant désire débiter un instrument, merci de le signaler dans la case commentaires. Il sera convié en début d'année scolaire 2022-2023 pour rencontrer les équipes pédagogiques et exposer sa motivation. La réinscription définitive se fera en fonction des places disponibles dans l'instrument demandé aussi, nous vous conseillons de demander deux ou trois instruments, classés par ordre de préférence
- Si votre enfant n'est pas débutant, merci de le signaler dans la case commentaires en indiquant le nombre d'années de pratique. Il sera convoqué pour une rencontre au mois de septembre (la date vous sera communiquée avant la rentrée).

En cursus danse :

- **L'entrée en cursus danse** est soumise à un entretien de motivation et à un test de positionnement.

En cursus art dramatique :

- **L'entrée en cursus théâtre** est soumise à un entretien de motivation et à un test de positionnement.

Ces entretiens de motivation et tests de niveau seront organisés la première quinzaine de septembre, une convocation vous sera envoyée.

II – EMPLOI DU TEMPS - DATES ET CONDITIONS DE RENTRÉE

Les horaires des cours collectifs vous seront communiqués avant la rentrée scolaire, par mail. Pour les horaires de cours individuels, les professeurs vous contacteront début septembre pour fixer l'heure du cours.

La rentrée scolaire est programmée la semaine du **19 septembre 2022**.

Les cours individuels et collectifs reprendront donc dès le lundi 19 septembre 2022 sur l'ensemble des sites d'enseignement.

III – CONDITIONS ET GRILLE TARIFAIRES 2021 2022

Les modalités de frais de scolarité, les réductions possibles et nos règles de facturation sont consultables dans :

[MODALITES FINANCIERES 2022 - 2023.pdf](#)

Les frais d'inscription et de scolarité sont consultables dans :

[GRILLE TARIFAIRE 2022-2023.pdf](#)

IV- ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU CONSERVATOIRE (APEC)

L'APEC se tient à votre disposition pour plusieurs services (bourse aux livres, aux vêtements, assurance instrument ...)

Des permanences sont ouvertes au sein du Conservatoire (site Perpignan) chaque mercredi du mois de Septembre.

V – CONTACT

POUR L'ANTENNE AGLY

Téléphone : 04.68.64.52.02

mail : c.benguigui@crr.perpignan-mediterranee.org

le mercredi de 9h à 12h et de 12h45 à 17h30

POUR L'ANTENNE ASPRES

Téléphone : 04.68.54.64.46

mail : m.auzolle@perpignan-mediterranee.org

lundi de 14h30 à 17h00 – mardi et jeudi de 9h00 à 12h et de 14h30 à 17h –

mercredi de 9h00 à 12h et de 14h00 à 18 h – vendredi de 9h00 à 12h et de 14h30 à 16h30

POUR L'ANTENNE PERPIGNAN

Téléphone : 04.68.08.63.70

mail : scolarite@crr.perpignan-mediterranee.org

du lundi au vendredi de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00.

POUR L'ANTENNE MÉDITERRANÉE

Téléphone : 04.68.73.02.10

mail : b.cayssel@perpignan-mediterranee.org

lundi de 14h30 à 17h00 – mardi et jeudi de 9h15 à 12h et de 14h30 à 17h –

mercredi de 9h15 à 12h et de 14h00 à 18 h – vendredi de 9h15 à 12h et de 14h30 à 16h30

POUR L'ANTENNE RIBERAL

Téléphone : 04.68.92.33.01

mail : n.guillem@perpignan-mediterranee.org

lundi de 14h30 à 17h00 – mardi et jeudi de 9h15 à 12h et de 14h30 à 17h –

mercredi de 9h15 à 12h et de 14h30 à 18 h – vendredi de 9h15 à 12h et de 14h30 à 16h30

POUR L'ANTENNE SALANQUE

Téléphone : 04.68.51.75.46

mail : s.gabriel@perpignan-mediterranee.org

mercredi et jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h - mardi et vendredi de 8h à 12h